

SOUTENEZ LA JEUNESSE AVEC NOUS, GRÂCE À LA

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

L'Usin'Eure forme des jeunes de 15 à 18 ans aux métiers de la métallurgie.

Les jeunes sont formés par la pédagogie du « **faire pour apprendre** » en situation réelle



« Saviez-vous que 13% de la taxe d'apprentissage peut être versée à l'établissement de votre choix ? »

Notre projet

L'École de Production «L'Usin'Eure» est **une plateforme dédiée aux métiers de la métallurgie.**

Elle comprend **un atelier d'usinage de 850 m² équipé d'un parc de machines** (tours et fraiseuses traditionnels, tours et centres d'usinage numériques, salle de métrologie) à Evreux (27).

Les élèves de l'Usin'Eure suivent un cursus de 2 ans à temps complet afin d'obtenir leur CAP Conducteur d'Installation de Production (Diplôme de l'Éducation Nationale).

L'École et l'entreprise sont ici réconciliées. **Les jeunes, accompagnés de leur enseignant Maître-Professionnel, répondent à de vrais commandes passées par des clients, particuliers ou professionnels.**

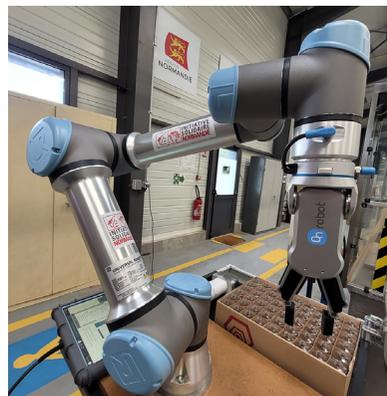
Cet ancrage dans la vie économique et le rapport au client **impliquent un haut niveau d'exigence et une responsabilisation des élèves**, qui leur apportent maturité et confiance en soi. **Ils développent ainsi des savoir-faire et des savoir-être essentiels.**



L'École de Production est portée par l'Association Education et Formation.

Taxe d'Apprentissage 2022

Les recettes de la Taxe d'Apprentissage 2022 ont aidé notre établissement à investir dans de nouvelles machines.



Bras robot U16e
Universal Robots



Marquage à micro-percussion
Sic-Marking

Et ce n'est pas fini !

Pour 2023 nous souhaitons investir dans du matériel pédagogique et de nouveaux outils pour les machines existantes. Avec votre aide et celle de votre réseau, vous pouvez nous aider à réaliser ce projet.



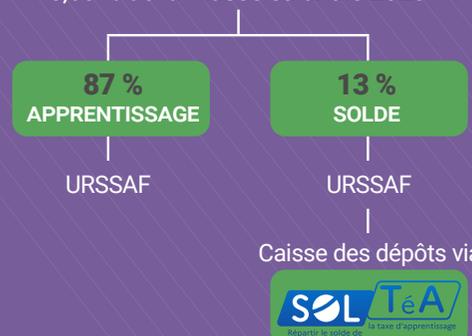
NOUVEAUTÉS 2023

Comment nous verser votre taxe ?

Un nouveau service dématérialisé fluidifie et simplifie le processus de la taxe d'apprentissage pour améliorer la relation établissement/employeur et donc l'avenir professionnel des jeunes.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

0,68 % de la masse salariale 2023



SOLTéA est la nouvelle plateforme Nationale dédiée à la répartition du solde de la taxe d'apprentissage.

Les employeurs pourront, par le biais de SOLTéA, choisir les établissements et formations qu'ils souhaitent soutenir. La Caisse des dépôts effectuera le versement aux établissements bénéficiaires en fonction des choix exprimés.

**Découvrez le nouveau service SOLTéA
CLIQUEZ ICI !**

Date limite de versement : 31 mai 2023

N° UAI 0271884B

Merci de votre soutien !